

La séance est ouverte à 17H49 le quorum étant atteint à 17/24

### Ordre du jour :

La principale rajoute à l'ordre du Jour en Domaines de l'action éducatrice, l'avenant plan RCD et diverses questions de la part des représentants du personnel et représentants parents traitées selon le temps restant (durée de la séance étant de 2 heures) sinon une réponse écrite sera produite dans le compte-rendu transmis à l'issue du Conseil d'Administration.

### 1. Désignation du secrétaire de séance

La principale remercie Mr Jean-Baptiste Roy représentant parent d'élève d'assurer le secrétariat

### 2. Mise en place des différentes instances.

La principale installe les différentes instances du CA et commissions de l'établissement.

### 3. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 juillet 2025.

La principale demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal. Elle considère qu'il est approuvé.

*Le P.V. est approuvé à l'unanimité 17/17*

### Domaine de fonctionnement de l'établissement

#### 1. Règlement intérieur du CA.

Le règlement intérieur du CA est soumis au vote

|        |            |       |
|--------|------------|-------|
| Vote : | Pour       | 17/17 |
|        | Abstention | 0/17  |
|        | Contre     | 0/17  |

#### Acte CA n°

#### 2. Modifications du règlement intérieur

Afin, d'être en cohérence avec le fonctionnement, la principale propose des modifications du Règlement Intérieur :

*Le collège est ouvert à compter de 8h05 le matin, à 13h25 et 13h50 l'après-midi en fonction des emplois du temps. Durant la journée l'ouverture de la porte se fait uniquement aux interclasses, en fonction de l'emploi du temps et des entrées-sorties des élèves.*

*Les élèves doivent se présenter au moins 5 minutes avant le début des cours. Ils sont considérés comme étant en retard s'ils ne sont pas rentrés dans l'établissement dès la fin de la sonnerie.*

*Les élèves externes reviennent dans l'établissement à partir de 13h25 (sauf cours exceptionnel ou intervention).*

*Les élèves qui n'ont pas leur carte de collégien restent au collège jusqu'à 17h.*

Les modifications sont soumises au vote.

|        |            |       |
|--------|------------|-------|
| Vote : | Pour       | 17/17 |
|        | Abstention | 0/17  |
|        | Contre     | 0/17  |

#### Acte CA n°

### 3. Attribution logements de fonction

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, il s'est agi de délibérer pour la première fois sur les emplois de chaque établissement permettant de bénéficier d'un logement de fonction par nécessité absolue de service et non sur les personnes. Il avait été proposé aux membres du Conseil d'Administration en date du 18 novembre 2024 d'affecter deux emplois en NAS, principal et agent, chacun bénéficiant d'un T3. Afin de se conformer à la réglementation, il est proposé d'affecter un T1 en NAS au gestionnaire.

#### *Arrivée d'une représentante du personnel à 17H56*

|        |            |       |
|--------|------------|-------|
| Vote : | Pour       | 18/18 |
|        | Abstention | 0/18  |
|        | Contre     | 0/18  |

#### Acte CA n°

### 4. Attribution heures supplémentaires AED

Dans le cadre du programme 230 Vie de l'élève, le ministère délègue des heures supplémentaires pour les AED en CDD intervenant dans le cadre du dispositif continuité pédagogique ou Devoirs Faits, à savoir 36 heures pour le collège de Bretenoux. Le conseil d'Administration doit autoriser l'attribution de ces heures supplémentaires.

|        |            |       |
|--------|------------|-------|
| Vote : | Pour       | 18/18 |
|        | Abstention | 0/18  |
|        | Contre     | 0/18  |

#### Acte CA n° 20

### **Domaine de l'action éducatrice**

#### 1. Rapport d'auto-évaluation

La principale présente le rapport d'évaluation aux membres du conseil d'Administration remerciant les personnes qui se sont impliquées dans la réflexion et l'aide à la rédaction. Ce rapport est à envoyer avant le 30 novembre. Une équipe d'évaluateurs se déplacera au collège pour y rencontrer la communauté éducative avant de rendre son rapport d'évaluation.

#### *Aucune remarque*

#### 2. Avenant plan RCD

Suite au protocole de remplacement mis en place lors du conseil pédagogique du 28 septembre 2023, des avenants sont demandés chaque année par le Rectorat et doivent être présentés au Conseil d'Administration. La principale présente l'avenant soulignant les 181 heures supplémentaires bénévoles assurées par les enseignants pour piloter, encadrer les sorties.

*Remarque des représentants du personnel : en sortie pédagogique les enseignants sont notés comme absents car le cours prévu à l'emploi du temps n'est pas assuré.*

*Question d'une représentante des parents d'élèves : Absent juste à titre informatique ou bien à titre administratif ?*

Réponse des représentants du personnel : nous pensons que c'est pris en compte dans les indicateurs pour les statistiques

Cela ne relève pas de l'absentéisme selon Mme la Principale, cela se nomme informatiquement et statistiquement absences pédagogiques.

## Affaires financières

### Le gestionnaire présente les Affaires financières

- Taux des charges communes du SRH de 18%

|        |            |       |
|--------|------------|-------|
| Vote : | Pour       | 18/18 |
|        | Abstention | 0/18  |
|        | Contre     | 0/18  |

#### Acte CA n°

- Tarifs 2026

### Arrivée d'une représentante du personnel à 18H09

Question sur qu'est-ce que le cahier de liaison (cahier de parcours). Il s'agit d'un cahier à fournir dès la rentrée, s'il ne l'est pas, il est facturé 5€.

Question d'une représentante des parents d'élèves : augmentation de la cantine l'année dernière et encore cette année (environ 10€/an), à quoi cela est dû ?

Réponse du gestionnaire et d'une conseillère départementale : Cette année augmentation de 1,3% sachant que le département en paye une grosse partie : pour un repas à 9€, seulement 4€ sont à payer par les familles.

L'augmentation est due aux augmentations générales du coût de la vie selon les représentants du département

Les impayés sont essentiellement dus au logiciel Opale qui n'a pas permis de faire le lien avec les déficitaires

(9000€ de créances sur 2 an ½)

|        |            |       |
|--------|------------|-------|
| Vote : | Pour       | 18/19 |
|        | Abstention | 0/19  |
|        | Contre     | 1/19  |

#### Acte CA n°

- Financement des projets et sorties 2026

Disparition du pass culture ce qui amène les subventions de 7000€ à 700€ seulement

Une conseillère départementale explique également que les aides du département passent de 44000€ à 41000€ pour la prise en charge des abonnements téléphoniques et du chauffage (plus d'abonnements téléphoniques à prendre en charge selon le gestionnaire)

Les 5€ de participation des familles pour le voyage à Oradour sont remboursés par le FSE pour les adhérents.

Une représentante parent d'élève demande s'il n'y a pas d'autres sortie de prévues. Pas d'autres propositions de la part du personnel enseignant pour le moment.

Demande faite par le collège pour aménager de la salle polyvalente afin de pouvoir projeter des films.

|        |            |       |
|--------|------------|-------|
| Vote : | Pour       | 19/19 |
|        | Abstention | 0/19  |
|        | Contre     | 0/19  |

#### Acte CA n° 5

- Financement des voyages 2026

Voyage à Toulouse déjà voté par voie électronique

Vote uniquement pour le voyage à Mezels du 03 au 05/06 et du 10 au 12/06

Seuls les élèves qui partent seront facturés par le centre de Mezels

Mme le Principale fait remarquer que pour équilibrer les différents niveaux de classe,

*l'établissement a ajouté une participation afin de faire baisser le coût pour les familles. 166€ par famille initialement.*

*La participation du FSE n'est pas encore actée sur le montant. Pour information l'année dernière c'était 50€*

*Vote pour l'acceptation du don 19/19*

*Voyage à Toulouse 188€ par famille (100€ remboursé par le FSE pour les adhérents)*

|        |            |       |
|--------|------------|-------|
| Vote : | Pour       | 19/19 |
|        | Abstention | 0/19  |
|        | Contre     | 0/19  |

#### **Acte CA n° 6**

- Clé de répartition et charges de fonctionnement du SRH 50 / 50

|        |            |       |
|--------|------------|-------|
| Vote : | Pour       | 19/19 |
|        | Abstention | 0/19  |
|        | Contre     | 0/19  |

#### **Acte CA n° 14**

- Délégation du conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

|        |            |       |
|--------|------------|-------|
| Vote : | Pour       | 19/19 |
|        | Abstention | 0/19  |
|        | Contre     | 0/19  |

#### **Acte CA n° 15**

- Contrats et conventions

*Il manque la convention avec l'ALSH. Elle est immédiatement ajoutée par le gestionnaire. Le système de diffusion sonore ne fonctionne qu'à 20%. Attente intervention département et société Allez*

*Demande d'une représentante du personnel : Le micro en salle de vie scolaire peut-il exister en version sans fil pour les manifestations. Des essais non concluants ont déjà été faits et un gros décalage sonore subsiste.*

*Idée soumise par les représentants du personnel pour mettre en place un panneau pour laisser les cartes de cantines sur place. A contre sens de la responsabilisation des élèves selon la Principale.*

|        |            |       |
|--------|------------|-------|
| Vote : | Pour       | 19/19 |
|        | Abstention | 0/19  |
|        | Contre     | 0/19  |

#### **Acte CA n° 17**

- Budget 2026

*Demande d'une représentante du personnel : Peut-on acheter un micro-onde supplémentaire pour l'UNSS (50 élèves). Oui sur le budget de cette année.*

*Gymnase 16K€ sur 2025 au lieu de 10K€ prévus au budget. Demande à soumettre à Cauvaldor pour le détail de la facture, le gymnase ayant été peu utilisé compte tenu des travaux réalisés en 2025*

*Achat de Jeux de sociétés prévu.*

|        |            |       |
|--------|------------|-------|
| Vote : | Pour       | 19/19 |
|        | Abstention | 0/19  |
|        | Contre     | 0/19  |

## Acte CA n° 18

- DBM 2025

*Certaines factures auraient dû être payées en 2024. Il est donc obligatoire d'ouvrir des lignes budgétaires pour payer ces factures*

*Pour le voyage à Toulouse, l'agence de voyage demande un acompte, il faut donc le payer sans avoir demandé le financement des familles*

*Le fond de roulement est donc de 212 jours après DBM alors que 70 jours suffisent.*

|        |            |       |
|--------|------------|-------|
| Vote : | Pour       | 19/19 |
|        | Abstention | 0/19  |
|        | Contre     | 0/19  |

## Acte CA n° 19

|   |   |          |
|---|---|----------|
| - | Voyage à Toulouse pour le paiement de l'acompte | 1 142 €  |
| - | Achat du distributeur de plateaux               | 7 500 €  |
| - | Paiement du FRH                                 | 11 000 € |
| - | Paiement du FSCH                                | 600 €    |
| - | Paiement du reversement des écoles              | 12 000 € |

### Points divers :

#### Questions des représentants du personnel enseignant

1. A-t-on reçu une réponse de Madame la DASEN à notre courrier du mois de juin ? **Non**

*Ce courrier faisait part d'une demande d'audience, le personnel est surpris, et dit que c'est du jamais vu en 17 ans. Même pas un accusé de réception. Souhait de vouloir créer une classe SEGPA ou ULIS. L'idée est soumise de faire une relance. Proposition de l'APECO de s'associer à la relance.*

2. Peut-on mettre un "miroir" sécurité à la sortie du parking enseignant car il y a un manque de visibilité pour la route venant de droite ? *Pris en note par Mme le Maire de Biars*

#### Questions des représentants des parents

##### 1. Stationnement des vélos

Les cabanes à vélos, fermées depuis la rentrée en raison de dégradations, n'ont toujours pas rouvert. Les élèves doivent laisser leurs vélos à l'extérieur, exposés aux intempéries. Une réouverture est-elle prévue à court terme ? **Nous attendons l'autorisation du Département pour enlever les portes.**

La question de l'ajourage des cabanes (pour prévenir les actes de délinquance) reste en suspens. Quelle solution est envisagée pour sécuriser ces espaces tout en les rendant disponibles ? **L'ajourage a été fait la semaine dernière**

##### 2. Stationnement des motos

La délimitation actuelle des emplacements réservés est mobile et souvent déplacée involontairement par les véhicules en stationnement. Une installation fixe sur cet espace est-elle prévue ? **Une installation fixe est prévue.**

Cet espace n'est pas abrité et expose les motos exposées aux intempéries. Un abri est-il prévu ? **Non pas à ce jour.**

##### 3. Sécurité et circulation dans le parking

Des problèmes récurrents de circulation sont signalés, notamment concernant la sécurité des piétons (collégiens). Quelles mesures de signalisation ou d'aménagement sont envisagées pour améliorer la situation ? **Les panneaux ont été enlevés par d'anciens élèves, une plainte a été déposée par la mairie.**

*Madame la Principale propose la mise en place d'un portique à l'entrée du parking pour y éviter le stationnement d'engins.*

4. Nouveau bâtiment : mise en accessibilité des chemins reliant les issues de secours au point de rassemblement

Quel est l'état d'avancement des travaux ? Un calendrier précis a-t-il été communiqué par le Conseil Départemental ? *Une semelle en béton a été faite.*

*Une semelle en béton de 50 cm de largeur a été faite, ce qui ne permet pas le passage d'un fauteuil roulant. Mme Delande, conseillère départementale, doit demander si la commission est passée pour le contrôle.*

5. Gestion des manuels scolaires

Plusieurs familles indiquent ne pas avoir reçu de consignes concernant la gestion des manuels, alors qu'il avait été convenu lors du CA de juillet 2024 que les élèves pourraient les conserver en classe ou à la maison. Un rappel écrit des consignes pourrait-il être diffusé auprès des parents ?

*Relance pour la mise en place d'une liste par classe pour l'utilisation des manuels, à envoyer par les professeurs principaux aux élèves et aux parents.*

*Il est précisé par le personnel encadrant que les 6èmes utilisent peu leur casier. Il est également rappelé qu'un manuel par matière et par niveau est disponible en salle d'étude, ainsi qu'au CDI.*

*L'APECO propose de faire une opération de pesée des cartables pour vérifier leur poids et vérifier la pertinence de leur contenu par rapport à l'emploi du temps du jour. A l'issue de cette action, un bilan pourra être établi et permettra de justifier plus facilement de nouvelles mesures pour alléger les cartables.*

*Demande de passer à des cahiers de 48 pages au lieu de 96.*

6. Restauration scolaire et sondage des éco-délégués

Quelles mesures vont être mises en place suite au sondage sur le gaspillage alimentaire réalisé par les éco-délégués ? *Un duo d'élèves va être mis en place au niveau du tri pour sensibiliser l'ensemble des élèves., tous les élèves seront concernés. Au niveau pédagogique, c'est la deuxième année de formation des 6èmes par le SYDED concernant le gaspillage alimentaire, ils ont bénéficié aussi d'une sensibilisation à l'équilibre alimentaire en cours de SVT et par l'infirmière. A cette occasion, ils ont pu profiter d'un petit déjeuner. Les éco-délégués ont visité les cuisines. De façon plus pratique, les louches et ustensiles pour servir vont être changés pour distribuer des quantités plus ajustées.*

*Il est souligné que la remontée des absences ne se faisant pas automatiquement en cuisine, cela complique l'anticipation sur le nombre de repas et influe sur le gaspillage. Le collège précise qu'un plat peut être resservi pendant 72H.*

*Une importante perte alimentaire a été observée lors du repas d'Halloween (environ 25 kg).*

*Aucun don alimentaire n'est possible pour des raisons sanitaires.*

*Enfin, le chef a mis en place des tests sur une vingtaine de portions avec demande de retour de la part des élèves, afin d'ajuster les recettes.*

7. Sanctions

Comment les exclusions et sanctions sont-elles prononcées ? Dans quels cas le conseil de discipline est-il consulté ?

*Ordinairement, les sanctions sont prononcées par le chef d'établissement selon le Règlement Intérieur, il y a une annonce de sanction remise en main propre par l'élève lors d'un entretien avec la principale, deux jours de latence réglementaires pour permettre l'éventuelle défense, puis la remise de la sanction par la CPE à l'élève et selon nécessaire aux parents. Le conseil de discipline est convoqué pour des faits graves, ou une accumulation de manquements au Règlement Intérieur, il est le seul à pouvoir prendre une décision d'exclusion définitive.*

*« Grave » = Mise en danger (agression d'un personnel, apport de couteau,) énoncée par la circulaire de 2025.*

*Une absence répétée non justifiée peut également amener à une exclusion.*

*Concernant l'élève venu jouer avec un pistolet à bille, l'action s'est déroulée sur le parvis, il a quand même été sanctionné par l'établissement et les gendarmes passant par là par hasard ont amené l'élève à la principale.*

#### 8. Sondage harcèlement

Pourquoi les élèves voient la synthèse des résultats du sondage harcèlement ? Quel est l'objectif ? Ce sondage est-il toujours anonyme ? Le collègue peut-il accéder aux saisies d'un élève à sa demande ?

*Une erreur logicielle en serait la cause. Le sondage reste bien anonyme. Le collègue n'accède qu'aux résultats et non à la saisie d'un élève. Beaucoup de parents n'ont pas eu connaissance de ce sondage car le message a été envoyé directement aux élèves mais n'a pas toujours été relayé par les professeurs principaux.*

Fin de la séance à 20H13